

n°.050.095.22.W.0004 au motif que ce projet propose un mitage de l'espace agricole et naturel.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
6	8	0

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°.050.095.22.W.0004 pour la construction d'une maison d'habitation pour un exploitant agricole sur la commune de Canisy (Saint-Ebremond de Bonfossé).

### Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme

le rapporteur propose un avis favorable sur les 20 dossiers présentés.

Commune régie par le Règlement National d'Urbanisme			
N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Pétitionnaire
1	PC.050.040.22.J0002	BEAUFICEL	GAEC DE LA LIVRAIRE, représenté par M. DUVAL David
2	PC.050.130.22.J0002	CHERENGE LE HERON	EARL FONTENAY, représenté par FONTENAY Emmanuel, Florence et Gisèle.
3	PC.050.265.22.W.0002	LAULNE	M. DUJARDIN Eric
20	PC.050.480.22.00001	PIERREVILLE	GAEC SAINT MARCOUF représenté M. DUREL Jérémy
5	PC.050.648.22.00008	YVETOT BOCAGE	EARL DU BOSQUET représenté par M. LEBOYER François
6	PC.050.564.22.Q.0003	TERRE ET MARAIS (Sainteny)	GAEC DES QUESNELS représenté par Mme et M. QUESNEL
7	PC.050.194.22.00002	FRESVILLE	EARL PICQUENARD représenté par M. PICQUENARD Fabien
8	PC.050.028.22.J.0002	BARENTON	SAS AZERC représenté Mme COLLETTI Anne-Marie
9	PC.050.397.22.J.0001	PERRIERS EN BEAUFICEL	FERME DE LA LOUTELLERIE
10	PC.050.504.22.W.0002	SAINTE LOUET SUR VIRE	GAEC DU CHAMP DE L'IF représenté par Mme BARRE et M. DAVID
Commune disposant d'une carte communale (Article L161-4 du code de l'urbanisme)			
11	PC.050.361.22.J0001	LA MOUCHE	SAS MOUCHE, représenté par BELLET Julien
12	PC.050.489.22.J0003	CLUVES	SCEA DU GRAND MELON représenté par M. TURPIN Christophe
13	PC.050.548.22.W.0014	BOURGVALLEES (Sioulles)	EARL DE LA BRIANDIERE représenté par M. HUBARD Guillaume
14	PC.050.480.22.00007	SAINTE GERMAIN LE GAILLARD	GAEC DE LA VIVANDIERE représenté par M. et Mme VAULTIER
15	PC.050.049.22.00003	BESNEVILLE	GAEC DE L'HOTEL HUET représenté par Mme et M. FAYE
16	PC.050.567.22.00001	SAUSSEMESNIL	Construction d'un hangar de stockage agricole clos et couvert avec un auvent de 105m²
17	PC.050.401.22.00005	PIERREVILLE	GAEC DE L'HOTEL D'OR représenté par M. LANGREZ Loti
18	PC.050.572.22.00001	SENOVILLE	GAEC LECOINTE FRERES représenté par MM. LECOINTE
19	PC.050.172.22.00001	EMONDEVILLE	GAEC DU BISSON représenté par M. LEPETIT Maxime
Commune littorale (Article L121-10 du code de l'urbanisme)			
4	PC.050.099.22.Q.0019	CARENTAN LES MARAIS (St Come du Mont)	SARL FORTIN PENEME représenté par M. FORTIN Jean Marie

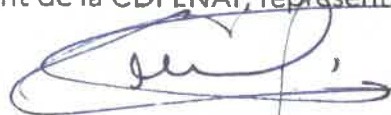
Après discussion des membres de la commission, les dossiers n°7 et 17 sont retirés du vote dans l'attente d'un complément d'informations. Il est proposé un avis favorable sur les 18 dossiers examinés.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	1	0

La CDPENAF émet un avis favorable sur les 18 dossiers présentés.

La prochaine commission se tiendra le mardi 12 juillet à la DDTM.  
La séance est levée à 16h30.

Le président de la CDPENAF, représentant le Préfet



Gilles TRAIMOND

**Commission départementale  
de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers  
Compte rendu de la réunion du 9 juin 2022**

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, le 9 juin 2022, sous la présidence de M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches.

Liste des participants :

M. Rémi POCHEZ	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Jean-Marc FRIGOUT	Conseil départemental
M. Gaëtan LAMBERT	Maire de Sartilly-Baie-Bocage
Mme Chantal JEAN	Représentante de la Coordination rurale
Mme Josiane BELIARD	Représentante des propriétaires ruraux
M. Marc LECOUSTEY	Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. Emilien LEROY	Représentant des Jeunes Agriculteurs
M. Thierry CHASLES	Représentant de la FDSEA 50
M. Patrick DACHEUX	Représentant du GRAPE
M. Alain MILLEN	Représentant de Manche Nature
M. Michel DE TARADE	Représentant des propriétaires forestiers
M. Pierre AUBRIL	Représentant la Confédération Paysanne

Mme Claire LAMARE	Chambre d'agriculture
Mme Coralie LAFRECHOUX	Conseil départemental
M. Marc GAIDIER	FDSEA
M. Franck HALLEY	Direction départementale des territoires et de la mer

Était excusé :

M. Loïc PLANCQ                      Terre de Liens

Étaient invités:

M. LEFRANC Fabien	Pétitionnaire
M. LETERRIER Jean-Philippe	Pétitionnaire
M. LERAY	Pétitionnaire

Pouvoir:

M. Gérard BAMAS (Fédération des chasseurs) a donné son pouvoir à M. Thierry CHASLES (FDSEA).

Le quorum est atteint.

**Approbation du compte rendu de la CDPENAF de mai 2022**

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	0	1

**La CDPENAF approuve le compte rendu de la CDPENAF de mai 2022.**

**Proposition d'autosaisine pour le changement de destination d'une ancienne minoterie sur la commune de Quettreville-sur-Sienne (Hyenville) (article L.112-1-1 du CRPM)**

Après présentation du projet, le rapporteur propose de ne pas s'auto-saisir sur ce dossier en l'absence de consommation d'espaces agricole et naturel. Après délibération des membres de la commission, il est proposé à l'unanimité de ne pas s'auto-saisir sur le projet concernant l'ancienne minoterie sur la commune de Quettreville-sur-Sienne (Hyenville).

**La CDPENAF ne s'auto-saisit pas sur ce projet de changement de destination d'une ancienne minoterie sur la commune de Quettreville-sur-Sienne (Hyenville) en l'absence de consommation d'espaces agricole et naturel.**

**Avis sur un certificat d'urbanisme pour la construction d'un logement de fonction pour un exploitant agricole sur la commune de Vains (article L.121-10 du CU)**

Après présentation du projet, le rapporteur propose de donner un avis défavorable à ce projet au regard du mitage de l'espace agricole et naturel.

Après discussion avec le pétitionnaire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le certificat d'urbanisme n°.050.612.22.J.0008 au motif que ce projet propose un mitage de l'espace agricole et naturel.

**La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le certificat d'urbanisme n°.050.612.22.J.0008 au motif que ce projet de construction d'un logement de fonction pour un exploitant agricole sur la commune de Vains propose un mitage de l'espace agricole et naturel.**

**Avis sur un certificat d'urbanisme pour la construction d'une maison d'habitation pour un exploitant agricole sur la commune de Saussemesnil (article L.161-4 du CU)**

Après présentation du projet, le rapporteur propose de donner en l'état de la demande un avis défavorable à ce projet au regard du mitage de l'espace agricole que le projet d'habitation sur la parcelle prévue impliquerait.

Après discussion avec le pétitionnaire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le certificat d'urbanisme n°.050.567.22.00021 au motif que ce projet propose un mitage de l'espace agricole.

**La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le certificat d'urbanisme n°.050.567.22.00021 au motif que ce projet de construction d'une maison d'habitation pour un exploitant agricole sur la commune de Saussemesnil propose un mitage de l'espace agricole. Un projet de construction d'une maison d'habitation pour un exploitant agricole au nord-ouest de la parcelle cadastrée C 671 pourrait être envisagé favorablement.**

**Avis sur un permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation pour un exploitant agricole sur la commune de Canisy (Saint-Ebremond de Bonfossé) (article L.161-4 du CU)**

Après présentation du projet, le rapporteur propose un avis défavorable en l'absence d'informations.

M. CHASLES demande que la charte pour une Gestion Economique et Partagée de l'Espace Rural (GEPER) soit révisée.

Après discussion avec le pétitionnaire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire